

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
6 juillet 2022

L'an deux mil vingt deux

Le 12 juillet à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
19 juillet 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Procurations : 8
- Absent : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFFLE DARZ, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme GIANNI, M. RUBIANO, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE.

AVAIENT DONNE POUVOIR: Mme LE NORMAND-BERNIER à Mme Marie CELO, M. LORQUET à Mme Marie-Hélène ROBIC, M. Philippe FLATRES à Mme Patricia JAFFRE, Mme MADELENAT à M. DU CHOUCHE, M. SUPPLY à M. KERYHUEL, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme JEFFROY à Mme GIANNI, Mme DARMON à Mme NORMANT.

ABSENT : M. MILES

Mme CELO est désignée en qualité de Secrétaire de séance.
Le Procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2022 est approuvé à l'UNANIMITE.

N°2022 -03 – Convention Territoriale Globale

Depuis 2019, les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) sont, progressivement et au fil de leur renouvellement, remplacés par les Conventions Territoriales Globales (CTG). Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la commune de Larmor-Plage arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Ce nouveau cadre contractuel est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire sur tous les champs d'intervention mobilisés par la Caisse d'allocations familiales (CAF) :

- La petite enfance
- L'enfance et la jeunesse
- L'accompagnement à la parentalité
- L'animation de la vie sociale
- Le handicap
- L'accès aux droits et aux services
- Le logement
- L'accompagnement social
- L'inclusions numérique

La Convention Territoriale Globale (CTG) s'inscrit dans une démarche de collaboration et de transversalité permettant ainsi de décliner l'offre globale des services de la Caf pour l'adapter aux besoins des collectivités à l'échelle communale, de regroupements de communes, intercommunale, et/ou communautaire selon les thématiques à investir. C'est pourquoi la démarche se veut souple et respectueuse des périmètres de compétence de chaque collectivité.

La Convention Territoriale Globale s'appuie sur :

- Une vision territoriale partagée : un diagnostic est établi à partir des données recensées par les collectivités, les différents acteurs de terrain et la Caf. A partir de ce diagnostic, des groupes de travail réunissant les nombreuses parties prenantes seront mis en place permettant ainsi d'identifier les ressources, les besoins et de construire une vision commune du territoire et de ses priorités. Les travaux de groupe débuteront d'ici la fin d'année 2022.
- A l'issue de ces travaux, la définition d'une offre de service et l'élaboration d'un plan d'action adaptés au regard des priorités retenues sur une période pluriannuelle de 5 ans (2021-2025).

A compter du 01/01/2023, un nouveau dispositif de financement sera mis en place appelé les « bonus territoire CTG » qui reprendra les financements existants dans le CEJ et simplifiera ces derniers.

La convention de partenariat est ouverte aux 25 communes de Lorient Agglomération pour la période 2021 - 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider l'engagement de la commune dans la démarche de Convention Territoriale Globale ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la Convention Territoriale Globale correspondante pour la période 2021-2025 ci-annexé ainsi que tous les documents afférents à ce dossier notamment les conventions financières

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITE

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 13 juillet 2022

LE MAIRE

Patrice VALTON

